La règle de trois

Claudie Asselain-Missenard et Henry Plane

L'expression a récemment réapparu sur le devant de la scène, effet conjoint des projecteurs de télévision et de la nostalgie ambiante pour un passé lointain qui sentait bon la blouse grise et la plume Sergent-Major.
Pourtant, si l'on creuse un peu, on s'aperçoit vite que la madeleine « règle de trois » n'a pas le même goût pour chacun d'entre nous. Et il semble que le goût de la règle de trois soit fortement corrélé à la période où chacun de nous a accompli sa scolarité. Et comme pour toutes les choses anciennes chères à nos cœurs, chacun tient mordicus à sa définition personnelle de la règle de trois.

Une **première** acception est une acception très générale. On appelle « règle de trois » tout problème de proportionnalité, proportionnalité inverse comprise. Et le terme « règle de trois » n'est pas attaché à une méthode précise. On peut toutefois s'étonner de voir le terme « règle » employé pour désigner une classe de problèmes et non une méthode de résolution.

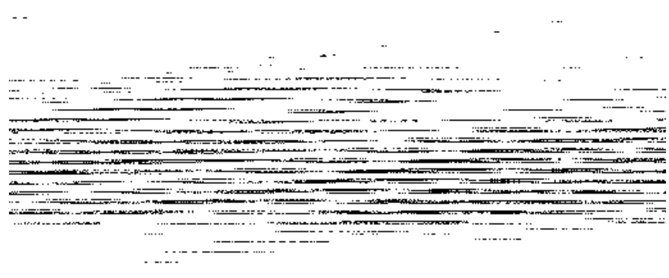

Cours abrégé d'arithmétique de Carlo Bourlet Hachette 1910

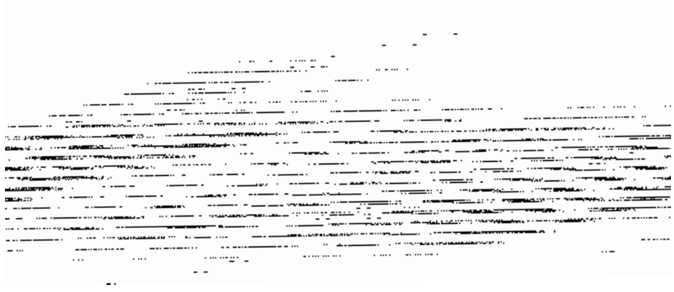

J.Boitel, Ecoles primaires supérieures, Colin 1930

Une **deuxième** acception, un peu plus étroite, est de dénommer « règle de trois » tout problème de recherche de quatrième proportionnelle résolu par une méthode se rattachant peu ou prou aux « produits en croix », que le formalisme utilisé repasse ou non par une égalité de quotients, exprime le coefficient de proportionnalité sous forme fractionnaire ou, dans le pire des cas, soit résumé par une formule magique *machin fois truc divisé par bidule*.

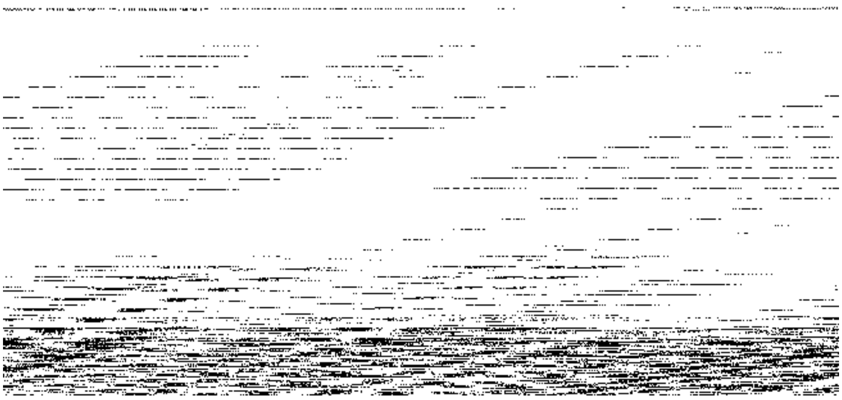
Léon Mellema, Anvers 1586

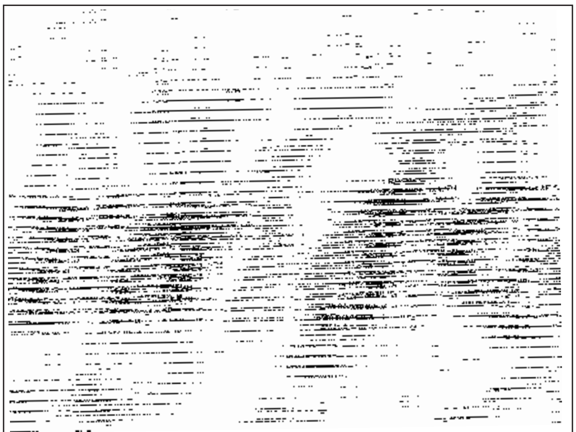
F. Le Gendre, Paris 1690

Les tenants de cette acception pensent que le vocable « règle de trois » s'explique parce que, dans cette classe de problèmes, on connaît trois nombres et on trouve le quatrième à l'aide d'un calcul utilisant les trois autres.

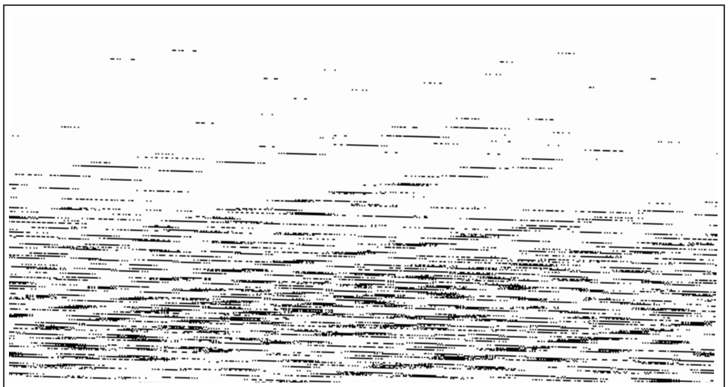
F P. Silvestre, 1787/1818

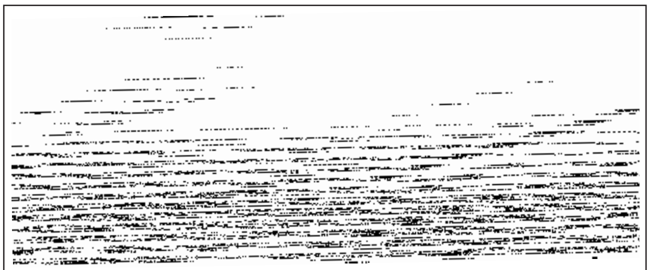
Reynaud, 1835

La **troisième** acception associe l'expression « règle de trois » à la recherche de quatrième proportionnelle exclusivement par la méthode du retour à l'unité.

5 schmilblicks coûtent 35 zlotys *(et d'un !)*
donc 1 schmilblick coûte 5 fois moins, soit 7 zlotys *(et de deux !)*
donc 3 schmilblicks coûtent 3 fois plus, soit 21 zlotys *(et de trois !)*

Le terme « règle de trois » serait donc plutôt attaché au fait que le raisonnement s'énonce en trois lignes indissociables, articulées suivant un moule immuable.

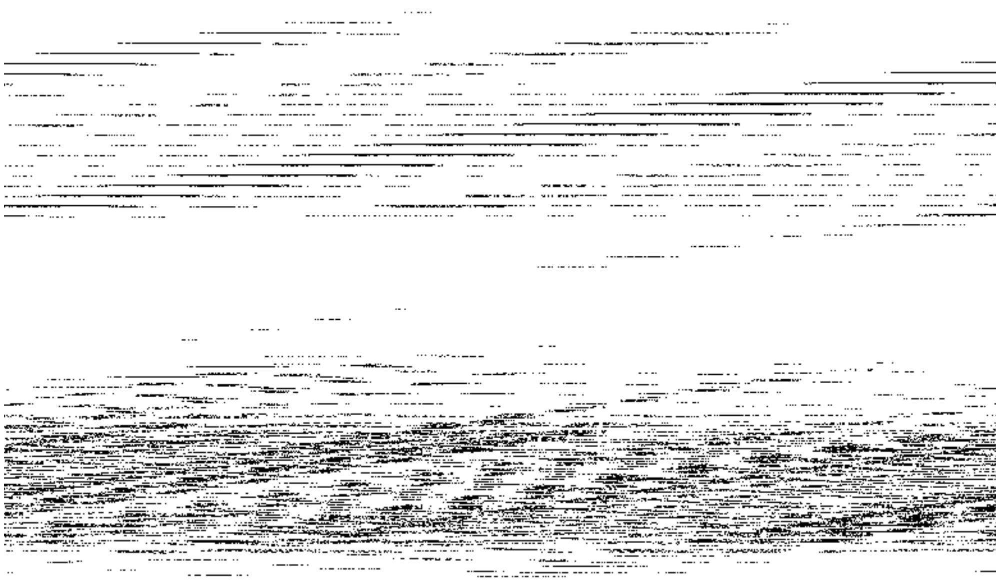

Bordas, classe de 4ème 1995

Quelle importance après tout ? Aucune très certainement.
Et en même temps, cas typique, tout le monde croit savoir, et personne ne sait vraiment.

Plus inquiétant est le traumatisme révélé par la frayeur éprouvée au prononcé de ces quatre mots fatidiques par une fraction non négligeable de la population. La proportionnalité est une notion riche, complexe par la multiplicité des méthodes que l'on peut y mettre en œuvre. Mais ce n'est pas difficile au point d'avoir laissé dans un si grand nombre de têtes le sentiment d'un problème insurmontable, d'un cauchemar récurrent, de quelque chose de tellement dur que cela ne vaut pas la peine d'essayer d'y comprendre quelque chose.
Voir un ministre prisonnier de ce genre de blocage est navrant, pour lui comme pour nous. Voir la journaliste qui se croit maligne parce qu'elle, elle a « LA SOLUTION » écrite sur son papier qu'elle recopie laborieusement en ayant l'air de ne rien y comprendre, est encore plus navrant. L'un et l'autre malheureusement nous renvoient, nous enseignants de mathématiques, à nos propres échecs.

Jean Fromentin, tenant de la troisième acception, l'appelait la « règle des mousquetaires », arguant du fait que : « quand on l'a pour un, on l'a pour tous » !

Hachette, classe de 5ème 1987